

TWEEDSMUIR,  
[L.S.]

CANADA

GEORGE VI, *par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos bien-aimés et fidèles Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et à chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

**A**TTENDU que Notre Parlement du Canada est prorogé jusqu'au deuxième jour du mois de décembre 1939, date à laquelle il vous a été enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa.

SACHEZ MAINTENANT que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru opportun de et par l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présents vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous le jeudi, vingt-huitième jour du mois de décembre 1939, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, pour prendre en considération l'état de la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé John, Baron Tweedsmuir d'Elsfield, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, membre de Notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

EN NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre cité d'Ottawa, dans Notredit Dominion, ce vingt-septième jour de novembre, en l'an de grâce mil neuf cent trente-neuf, le troisième de Notre Règne.

Par ordre,

E. H. COLEMAN,  
Sous-secrétaire d'Etat.